
**Crédit complémentaire relatif à l'acquisition de la parcelle n°52 (ex-Pinget)
devenue au cadastre parcelle n°1321 de 970 m² située à Jussy (plan n°32)**

Vu l'exposé des motifs ci-joint,

vu le crédit d'engagement de CHF 800'000.00 voté par le conseil municipal le 13 octobre 2014 et approuvé par le département compétent le 2 décembre 2014,

vu le décompte final s'élevant à CHF 806'000.00 comprenant les frais de notaires de CHF 30'000.00,

vu que le crédit d'engagement initial était sous-estimé,

vu le rapport de la commission Administration du 26 avril 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

par 10 voix pour, soit à l'unanimité,
sur 11 conseillers municipaux présents à la séance

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 6'000.00 pour clôturer cet investissement.

Le Président


Olivier Gros

Le Secrétaire


Christophe Mage

DELAI REFERENDAIRE AU 28 JUN 2021